

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DAC 105 Subventions (115.000 euros) et conventions avec des structures organisant des festivals de musiques actuelles.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles article 1-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à six structures organisant des festivals musicaux et lui demande l'autorisation de signer les conventions correspondantes avec les associations L'Onde et Cybèle, Fonds social juif unifié et Technopol - Techno Parade ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 6 avril 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND, au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 40.000 euros est attribuée à l'association L'Onde et Cybèle, 6, rue Duc 75018 Paris, pour l'organisation du festival Rhizomes et des Balades Extraordinaires en 2021. Paris Asso 10887 - 2021_03615

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association LGBT Dance, Pride off, 206, quai de Valmy 75010 Paris, pour l'organisation du Festival Jerk Off en 2021. Paris Asso 1762 - 2021_03656

Article 3 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association We Love Green, 173/175, rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris, pour la promotion et la programmation d'artistes en développement dans le cadre de son festival de musiques actuelles en 2021. Paris Asso 51961 - 2021_03779

Article 4 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à la Société les Editions Indépendantes, 10/12, rue Maurice Grimaud 78018 Paris, pour l'organisation des Inrocks Festival en 2021. Paris Asso 197820 - 2021_07985

Article 5 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association unifié - FSJU, 39, rue Broca 75005 Paris pour l'organisation de la seizième édition du Festival des cultures juives du 14 au 28 juin 2021. Paris Asso 21083 - 2021_03884 ;

Article 6 : Une subvention d'un montant de 30.000 euros est attribuée à l'association Technopol - Techno Parade, 81, rue Réaumur 75002 Paris, au titre de ses activités à Paris en 2021. Paris Asso 20209 - 2021_04858

Article 7 : Madame la Maire est autorisée à signer les conventions avec les associations L'Onde et Cybèle, Fonds social juif unifié et Technopol - Techno Parade jointes à la présente délibération.

Article 8 : Les dépenses correspondantes, d'un montant de 115.000 euros, seront imputées sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO